



Deménagement vers l' outre-mer (martinique)

Par **chantal PRUDENT**, le **02/09/2009** à **12:32**

Bonjour,

Nous partons vivre OUTRE-MER, et dans un premier temps, nous avons besoin d' un garde-meubles en MARTINIQUE. A notre grande surprise , on nous annonce un loyer de 165 E /mois et une assurance de 500 E / mois pour une valeur de 50 000 euros déclarés (meubles-vaisselle -linges -bibelots-tableaux - effets personnels etc) Le contenu de notre maison de 110 m2 . Est-ce bien légal ce montant de l' assurance au mois . Nous comptons sur votre réponse, avant de prendre un engagement avec ce déménageur . Avec nos remerciements .
CORDIALEMENT.